

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2020 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Bruno SCHIRMER

Présents : M. ARCHASSAL, Mme AVELINE, M. BEYLOT, Mme DELARRAS, M. de L'ESTOILLE, Mme FONTAINE Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MOUSSELIN, M. PELIN, Mme PERONNET, M. SCHIRMER

Excusés : M. CHANTEL, M. FAURE, Mme MERIGOT

Date de convocation : 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

1 – Modification délibération du 16 juin 2020

Suite à une remarque de la Préfecture sur certaines délégations consenties au Maire par délibération du 16 juin dernier, il est décidé d'annuler ces délégations :

- d'intenter les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

Ces points feront l'objet d'une délibération spécifique en cas de besoin.

2 – Personnel

Le Conseil décide de recruter M. Daniel MERIGOT à compter du 14 septembre dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » pour seconder l'employé communal, pour une durée de 1 an, 24h hebdomadaires. Sa rémunération sera prise en charge à 50% par l'Etat.

3 – Travaux et financement

Afin de profiter des subventions allouées par les collectivités publiques pour la relance de l'économie locale, il est décidé de faire des travaux à la mairie, en continuité des travaux d'accessibilité (fenêtres, volets, crépis, enseigne et salle de réunion) ainsi que la réfection de la toiture de logements communaux.

Les travaux de la mairie sont estimés à environ 53 000 € HT et seraient subventionnés par la DETR, le Département et la Com. Com. à 73%.

La réfection de toiture est estimée à environ 30 000 € HT et serait subventionnée par la Région à 50%.

Le reste à charge pour la commune serait financé par une partie de la vente de la maison léguée par Lucienne GUILLOT.

Le Conseil charge le Maire de solliciter les subventions auprès des différentes collectivités.

4 – Modification simplifiée du PLU : financement

Le Maire fait part de la prescription faite pour la modification simplifiée du PLU engagée pour revoir la pente des toits et la suppression des toits terrasse. Cette modification, estimée à 2 500 € HT serait subventionnée à 50% par la Com. Com.

Le Conseil charge le Maire de solliciter la Com. Com. pour l'octroi de cette subvention.

5 – Délégués CLETC

Après exposé du Maire sur le rôle de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges à la Com. Com., sont nommés : René BEYLOT, délégué titulaire et Aurélie FONTAINE, déléguée suppléante.

6 – Décision modificative

Article	Libellé	DM
	A/DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
2313/231	Travaux mairie	+ 63 000
2132/232	Toiture logement	+ 32 000
202/233	Modification PLU	+ 3 000
	TOTAL	+ 98 000
	B/RECETTES D'INVESTISSEMENT	
021	Virement de la section de fonctionnement	+ 44 311
1341/231	DETR	+ 16 240
1323/231	Département	+ 15 640

13251/231	Com. Com.	+ 6 164
1322/232	Région	+ 14 433
13251/233	Com. Com.	+ 1 212
	TOTAL	+ 98 000

Article	Libellé	DM
	A/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
023	Virement à la section d'investissement	+ 44 311
60612	Electricité	+ 2 000
6068	Divers	+ 3 000
611	Contrat de prestations de service	+ 1 000
6218	Personnel extérieur	+ 1 500
64168	PEC (Daniel)	+ 4 000
022	Dépenses imprévues	+ 11 189
	TOTAL	+ 67 000
	B/RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
7788	Vente maison Guillot	+ 67 000
	TOTAL	+ 67 000

7 – Questions diverses

- Point sur le belvédère : le dossier est pour l'instant en attente car les vendeurs potentiels sont en procédure juridique
- Multiple rural : le Maire fait part des entretiens passés avec différents candidats à la reprise du multiple rural

Le Maire,
René BEYLOT

